



Fiches de situation financière 2024

Ratios financiers 2024

Données chiffrées 2024 de fiscalité



Frédéric AZAM, Conseiller aux décideurs locaux CATLP Secteur Tarbes

1 boulevard du Maréchal Juin 65023 Tarbes Cedex 9

Téléphone : 06-26-46-91-30 / Courriel : frederic.azam@dgfip.finances.gouv.fr

1. La capacité d'autofinancement brute

Le ratio de CAF brute est égal à la somme des charges de fonctionnement sur les produits de fonctionnement et les amortissements et provisions.
Il mesure la capacité de la commune à payer ses charges d'exploitation.
La CAF brute communale a été de 70 592 € en 2024.

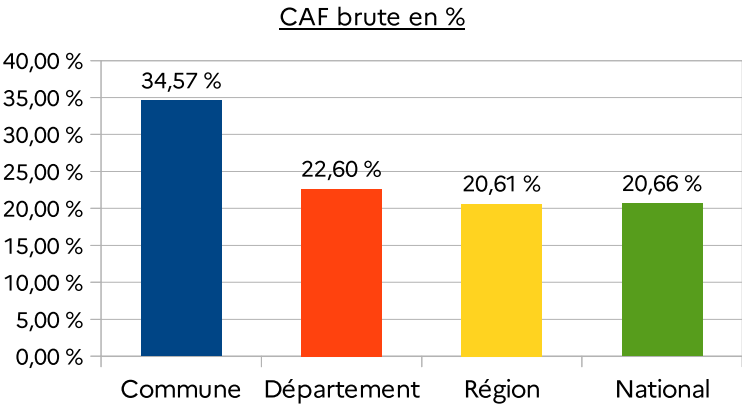
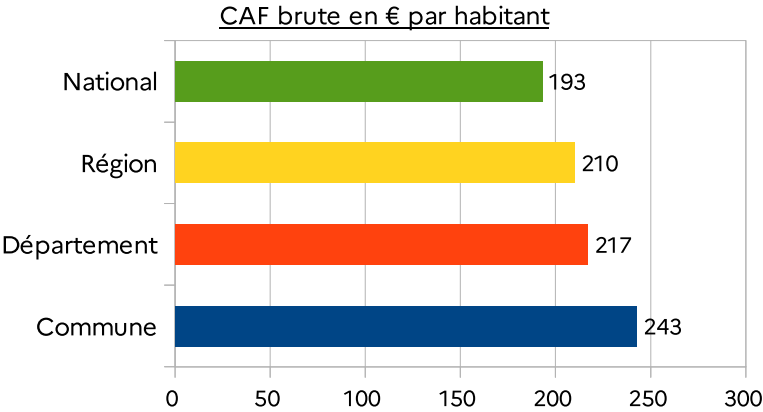


Population 291

Charges de fonctionnement
Produits de fonctionnement
DAP nettes
CAF brute en montant
Taux de CAF brute en % des recettes
% de recettes consommé par les charges de fonctionnement

Montant en € Commune	En € par habitant et par catégorie démographique			
Budget Principal	Commune	Département	Région	National
133 628,00 €	459	743	809	741
204 220,00 €	702	936	1007	922
0,00 €	0	24	12	12
70 592,00 €	243	217	210	193
	34,57 %	22,60 %	20,61 %	20,66 %
	65,43 %	77,40 %	79,39 %	79,34 %

Catégorie démographique de 250 à 499 habitants
Commune membre d'un EPCI à FPU
Charges de fonctionnement moins le chapitre 013
Produits de fonctionnement moins le chapitre 014
Amortissements moins neutralisation plus provisions



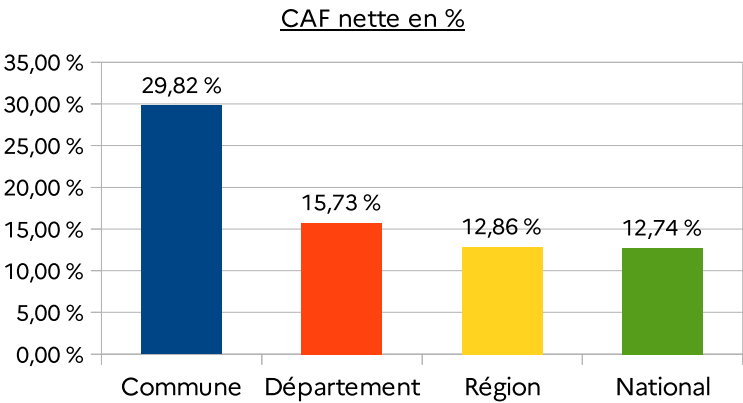
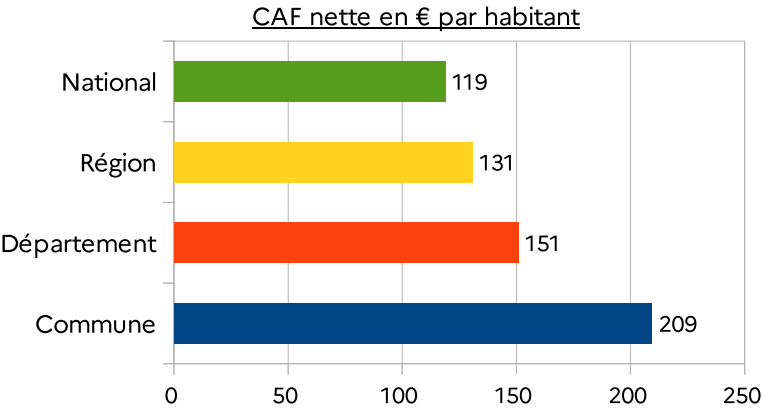
L'autofinancement brut communal a l'an dernier été positif
Le fonctionnement de la commune a dégagé suffisamment de recettes pour payer ses charges de fonctionnement courantes.
Les charges courantes de la commune consomment moins de recettes de fonctionnement et d'amortissement que dans les collectivités de sa catégorie.
34,5% des recettes communales restent disponibles pour financer des dépenses d'investissement contre 22,6% et 20,6% de moyennes comparées.

2. La capacité d'autofinancement nette

La capacité nette d'autofinancement s'apprécie par le coefficient d'autofinancement courant (CAC).
Ce ratio est égal à la somme des charges de fonctionnement et du remboursement du capital de la dette sur les produits de fonctionnement et les amortissements
Il mesure la capacité de la commune à autofinancer ses investissements directs après avoir payé ses charges d'exploitation et ses annuités d'emprunt.
Il exprime la capacité nette d'autofinancement de la commune (CAF nette).
La CAF nette communale a été de **60 899 €** en 2024.

À noter...

Population	291	Montant en € Commune	En € par habitant et par catégorie démographique				Catégorie démographique de 250 à 499 habitants Commune membre d'un EPCI à FPU
CAF brute		Budget Principal	Commune	Département	Région	National	
Capital des dettes bancaires		70 592,00 €	243	217	210	193	
CAF nette en montant		9 693,00 €	33	66	79	74	
CAF nette en % des recettes		60 899,00 €	209	151	131	119	
% de recettes consommé par charge de fonctionnement et dette			29,82 %	15,73 %	12,86 %	12,74 %	
			70,18 %	84,27 %	87,14 %	87,26 %	



L'autofinancement net communal a l'an dernier été **positif**
Le fonctionnement de la commune a dégagé suffisamment de recettes pour payer ses charges de fonctionnement courantes et son annuité en capital d'emprunt.
Charges courantes et emprunts communaux consomment **moins** de recettes de fonctionnement et d'amortissement que les moyennes comparées.
Charges courantes et dettes consomment **70,1%** des recettes communales contre 84,2%, 87,1% et 87,2% de moyennes comparées.
Donc, sur **100 €** de produits de fonctionnement, la commune en a économisé **30 €** pour financer ses investissements directs contre 16€ de moyenne départementale et 13€ de moyenne régionale et nationale.

3. Le ratio de rigidité des charges structurelles (RRCS)

Ce ratio est égal à la somme des charges de personnel, des intérêts d'emprunt et des contingents et participations obligatoires sur les produits de fonctionnement. Il évalue le poids des charges qualifiées d'incompressibles sur les finances communales. Il permet de déterminer à contrario si la commune dispose ou pas d'une marge de manœuvre quant à la maîtrise de ses charges de fonctionnement. Le RRCS a été de **35,89 %** en 2024.

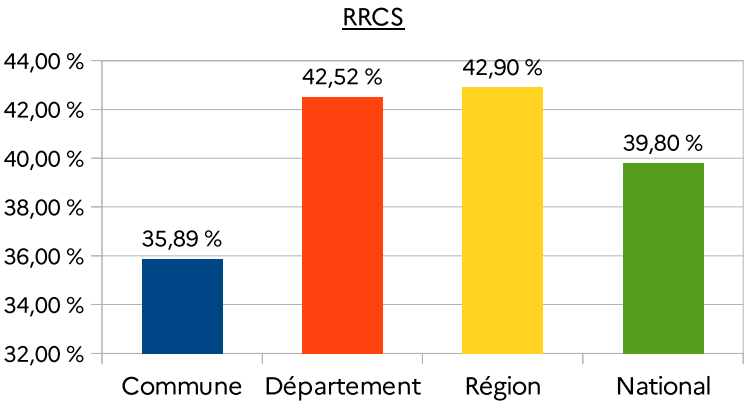


Population **291**

Charges de personnel
Contingents et participations
Charges d'intérêt d'emprunt
Produits de fonctionnement
RRCS

Montant en € Commune	En € par habitant et par catégorie démographique			
Budget Principal	Commune	Département	Région	National
38 370,00 €	132	184	291	252
34 669,00 €	119	197	127	103
246,00 €	1	17	14	12
204 220,00 €	702	936	1007	922
	35,89 %	42,52 %	42,90 %	39,80 %

Catégorie démographique de 250 à 499 habitants
Commune membre d'un EPCI à FPU
Charges du chapitre 012 moins le chapitre 013



Les charges structurelles ont consommé l'an passé **35,89 %** des recettes de fonctionnement de la commune. Les moyennes départementales, régionales et nationales de comparaison sont respectivement de 42,5%, 42,9% et 39,8%. Ces charges incompressibles pèsent donc globalement **moins** sur le budget communal que les données comparées.

4. Les ratios d'endettement



L'endettement communal doit s'apprécier à la lumière de plusieurs données à croiser. C'est la raison pour laquelle 3 ratios d'endettement sont étudiés.

Ratio encours de dette sur produits de fonctionnement. Ce ratio est égal à l'encours de la dette bancaire au 31 décembre sur les produits de fonctionnement. Il révèle le nombre d'années de recettes de fonctionnement nécessaire à la commune pour se désendetter totalement.

Ratio encours de dette sur CAF brute. Ce ratio est égal à l'encours de la dette au 31 décembre sur la CAF brute communale. Il révèle le nombre d'années de CAF brute nécessaire à la commune pour se désendetter totalement.

Ratio annuité d'emprunt sur produits de fonctionnement. Ce ratio est égal à l'annuité de la dette (charges financières liées aux intérêts en fonctionnement et au capital remboursé en investissement) sur les produits de fonctionnement. Il mesure la part des recettes de fonctionnement consommée par l'annuité d'emprunt.

Population 291

Charges d'intérêt d'emprunt

Capital des dettes bancaires

Encours des dettes bancaires

Produits de fonctionnement

CAF brute

Ratio dette sur produit

Ratio dette sur produit en jour

Ratio dette sur produit en mois

Ratio dette sur CAF brute

Annuité d'emprunt en €/hab

Ratio annuité sur produits

Montant en € Commune	En € par habitant et par catégorie démographique			
Budget Principal	Commune	Département	Région	National
246,00 €	1	17	14	12
9 693,00 €	33	66	79	74
14 456,00 €	50	612	521	485
204 220,00 €	702	936	1007	922
70 592,00 €	243	217	210	193
	7,08 %	65,38 %	51,74 %	52,60 %
	26	239	189	192
	1	8	6	6
	0,20	2,82	2,48	2,51
9 939,00 €	34	83	93	86
	4,87 %	8,87 %	9,24 %	9,33 %

Catégorie démographique de 250 à 499 habitants

Commune membre d'un EPCI à FPU



Dette sur produits de fonctionnement

Le capital restant dû des emprunts communaux est égal en 2024 à ou encore 1 mois. Le niveau d'endettement de la commune est à ce titre inférieur aux moyennes comparées (8 mois de moyenne départementale et 6 de moyenne régionale et nationale)

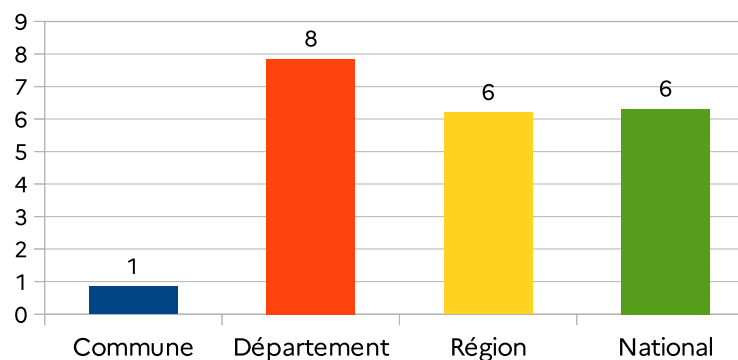
7,08 %

de ses recettes de fonctionnement annuelles soit

26

jours de recettes

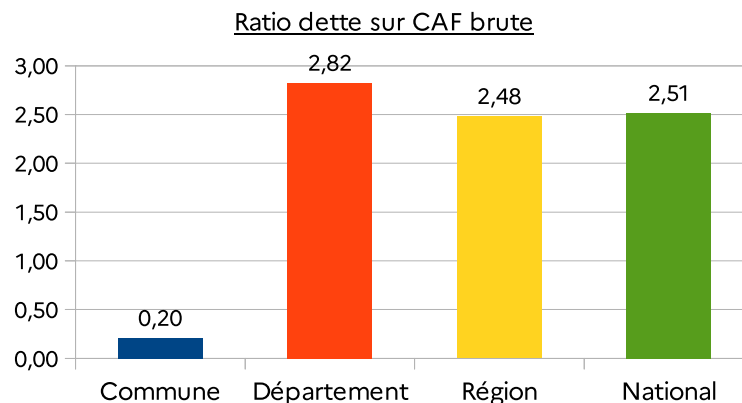
Ratio dette sur produits en mois



Dettesur CAF brute

Le capital restant dû des emprunts de la commune est égal à **2 mois** de CAF brute 2024.

Le niveau d'endettement communal est à ce titre là **inférieur** aux moyennes comparées (2 ans et 6 mois de moyenne nationale et régionale et 2 ans et 9 mois de moyenne départementale).

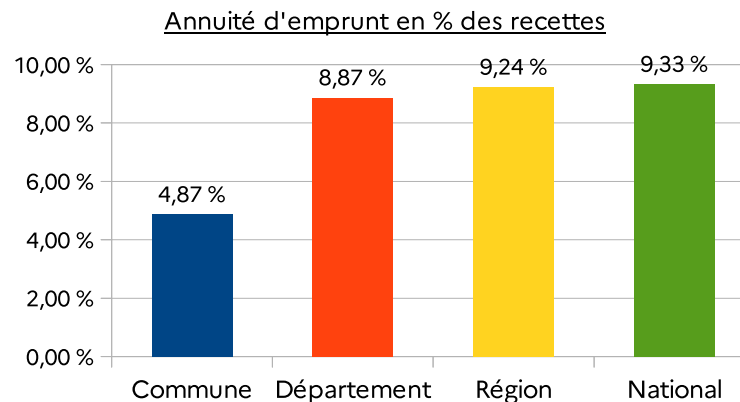
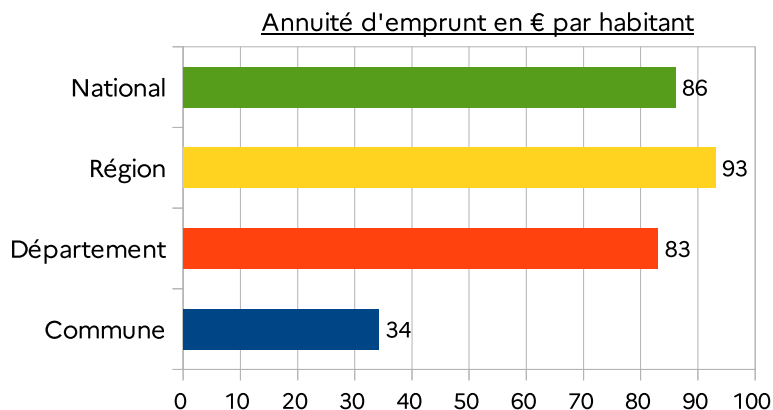


Annuité sur produits

4,87 % des produits de fonctionnement 2024 de la commune sont consommés par l'annuité en intérêts et capital de la dette.

C'est donc **moins** que les moyennes de comparaison (9,3% de moyenne nationale, 9,2% de moyenne régionale et 8,8% de moyenne départementale).

Ce ratio atteste quant à lui d'un poids de l'annuité sur les finances communales et donc d'un endettement communal sur ce plan **inférieur** aux moyennes.



5. Le fonds de roulement (FR)

C'est la réserve budgétaire dont dispose la collectivité en fin d'année pour pouvoir financer l'année suivante soit des besoins générés par son fonctionnement courant, soit des besoins générés par son fonctionnement courant, soit de nouveaux investissements.

Le fonds de roulement sert aussi de réserve pour la trésorerie de la commune.

Il correspond au résultat de clôture des deux sections du compte administratif (hors provisions).

Il s'exprime en nombre de jours de couverture des charges courantes.

Le fonds de roulement communal est fin 2024 de **204 017 €**

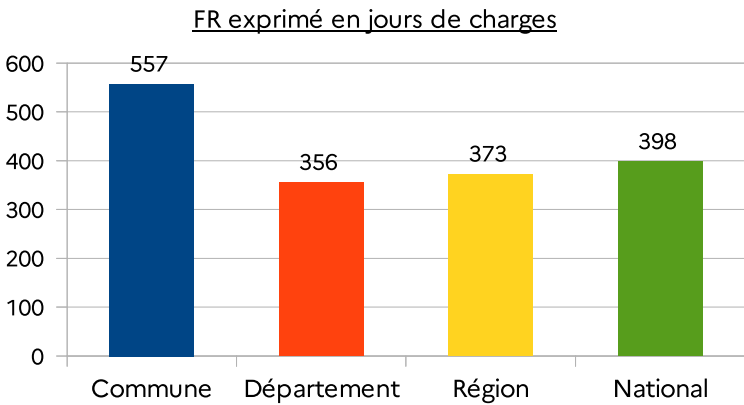
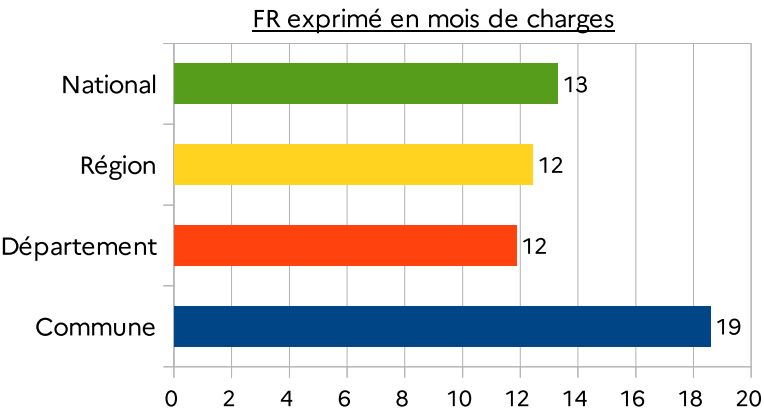


Population **291**

Fonds de roulement en €
FR en jours de charges
FR en mois de charges
FR en années de charges

Montant en € Commune	En € par habitant et par catégorie démographique			
Budget Principal	Commune	Département	Région	National
204 017,00 €	701	724	826	809
	557	356	373	398
	19	12	12	13
	1,53	0,97	1,02	1,09

Catégorie démographique de 250 à 499 habitants
Commune membre d'un EPCI à FPU



Le fonds de roulement de la commune couvre l'équivalent de **19** mois de ses charges courantes soit **557** jours.

Ces réserves budgétaires sont **supérieures** aux moyennes de comparaison (356 jours de moyenne départementale, 373 jours de moyenne régionale et 398 jours de moyenne nationale).

6. Les données de fiscalité : les bases d'imposition

Le montant des bases d'imposition communales est le suivant :

	Montant en € Commune
THRS	20 043 €
TFB	259 598 €
TFNB	10 878 €
Total des bases	290 519 €

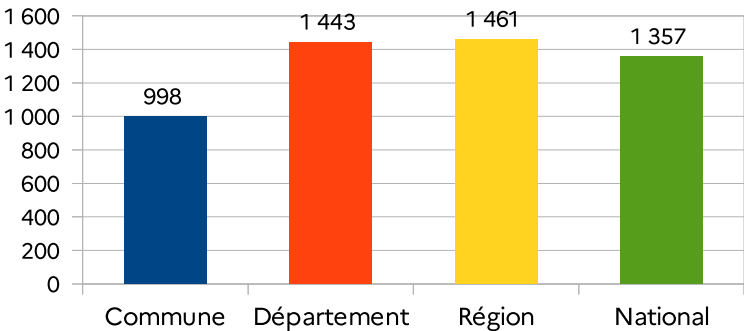
THRS : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
TFB : Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties
THLV : Taxe d'habitation sur les locaux vacants



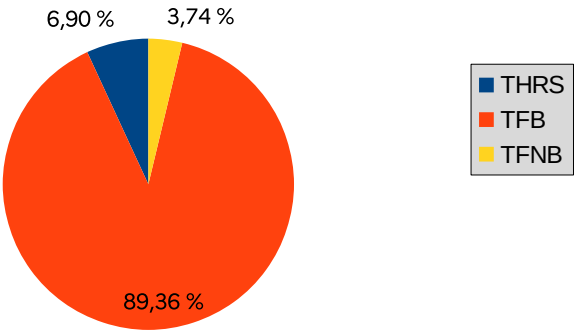
Population	291	En € par habitant et par catégorie démographique				Part de chaque taxe dans la base communale
		Commune	Département	Région	National	
THRS		69	273	358	250	6,90 %
TFB		892	1126	1031	967	89,36 %
TFNB		37	44	72	140	3,74 %
Total des bases		998	1 443	1 461	1 357	



Bases d'imposition en € par habitant



Répartition des bases d'imposition communales



Les bases d'imposition par habitant de la commune sont donc **inférieures** aux moyennes nationales de comparaison.
La TFB représente à elle seule **89,36 %** des bases d'imposition communales

Taxe d'habitation sur les locaux vacants
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

La commune n'a pas instauré la THLV.
La part des résidences 2aires dans la commune est de **5,20 %** contre une moyenne nationale de **17,7%**.

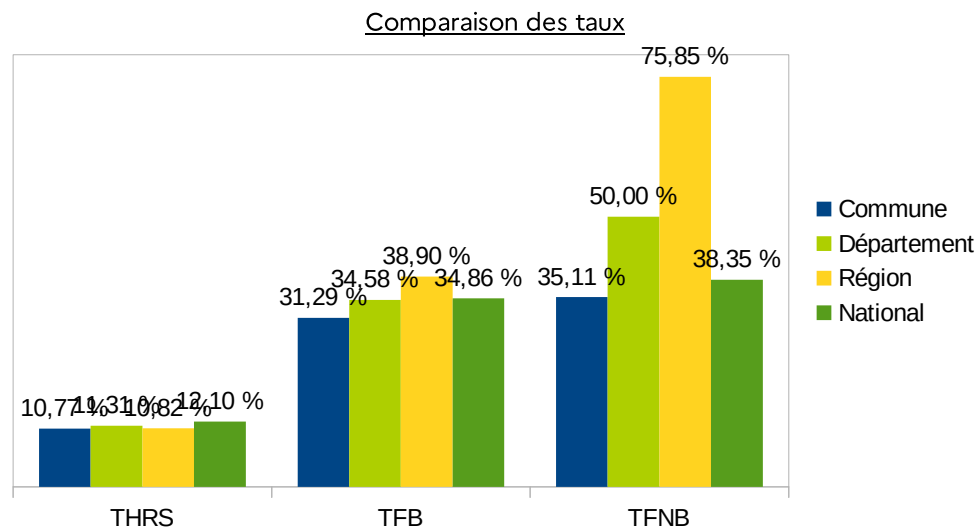
Structure du foncier bâti

Part des locaux d'habitation dans la base
Part des logements sociaux dans la base
Part des locaux professionnels dans la base
Part des établissements industriels la base

Commune	National
96,90%	85,80%
0,00%	0,30%
3,10%	7,30%
0,00%	6,60%

7. Les données de fiscalité : les taux d'imposition

	Taux			
	Commune	Département	Région	National
THRS	10,77 %	11,31 %	10,82 %	12,10 %
TFB	31,29 %	34,58 %	38,90 %	34,86 %
TFNB	35,11 %	50,00 %	75,85 %	38,35 %



Comparativement aux moyennes nationales de sa strate démographique, les taux communaux de fiscalité sont donc **inférieurs** pour les trois taxes.

Compte tenu des transferts de compétence entre communes et EPCI qui fluctuent d'une intercommunalité à l'autre, et qui ont un impact sur le niveau des taux d'impôts, une comparaison des taux consolidés commune et CATLP est également pertinente :

	Taux du bloc communal : commune et CATLP			
	Commune	Département	Région	National
THRS	19,48 %	24,62 %	21,94 %	21,80 %
TFB	32,72 %	39,78 %	44,00 %	39,15 %
TFNB	39,99 %	63,79 %	93,01 %	47,75 %

En plus des niveaux de taux, les éléments ci-dessous sont également intéressants pour appréhender le niveau de « pression fiscale » sur le territoire communal :

Nombre de foyers fiscaux

152

Part de foyers non imposables
Revenu fiscal moyen par foyer

Commune	Département	Région	National
55,3%	58,0%	61,3%	56,5%
29 940 €	27 522 €	26 350 €	28 869 €



8. Les données de fiscalité : les produits fiscaux

Le montant des produits fiscaux est le suivant :

	Montant en € Commune
THRS	2 159 €
THLV	0 €
TFB	62 460 €
TFNB	3 816 €
Total des bases	68 435 €

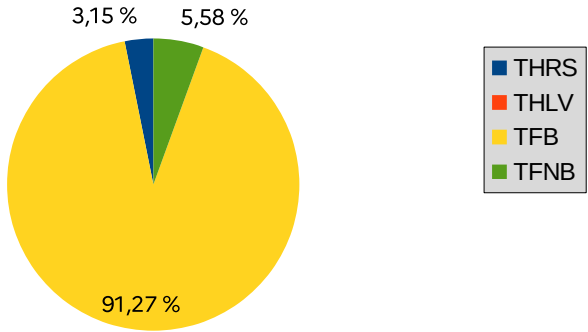
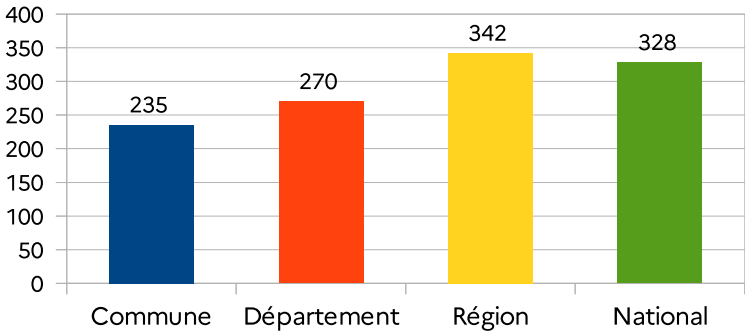


Population	291	En € par habitant et par catégorie démographique				Part de chaque taxe dans le produit fiscal communal
		Commune	Département	Région	National	
THRS		7	29	38	29	3,15 %
THLV		0	0	1	1	0,00 %
TFB		215	218	267	265	91,27 %
TFNB		13	23	36	33	5,58 %
Total du produit		235	270	342	328	



Répartition du produit fiscal communal

Produits fiscaux en € par habitant



Du niveau des bases et des taux communaux résulte pour la commune un produit fiscal par habitant La TFB représente à elle seule **91,27 %** Du produit fiscal communal.

inférieur aux moyennes nationales de comparaison.

La perte de recette de FB induite par la mise en place de l'abattement de 50% des valeurs locatives des établissements industriels est compensée par l'État par le biais d'une **allocation compensatrice**.
Le montant de cette allocation compensatrice pour la commune est de **0 €** soit **0 €** par habitant contre 33€ de moyenne pour le département, 23€ pour la région et 20€ de moyenne nationale.